

Paris, le 18 juin 2021

## PÔLE EMPLOI ET L'ASSOCIATION NQT CONSOLIDENT LEUR PARTENARIAT POUR RENFORCER LE MENTORAT DES JEUNES DIPLÔMÉS

Partenaires depuis 2006, Pôle emploi et l'association NQT viennent de signer une nouvelle convention-cadre qui encadre leur coopération pour les trois ans à venir. Afin de prendre toute leur part dans le déploiement du dispositif « 1 jeune 1 mentor », Pôle emploi et NQT vont se mobiliser pour toucher davantage de jeunes et susciter encore plus de vocations de parrains/marraines.

Dans le cadre du dispositif « 1 jeune 1 mentor », le gouvernement s'est fixé comme objectif d'atteindre 100 000 jeunes mentorés d'ici fin 2021 et 200 000 d'ici fin 2022. Pour lutter contre les inégalités et faciliter l'insertion des jeunes diplômés (Bac+3 et plus), âgés de moins de 30 ans et issus des quartiers populaires<sup>1</sup>, Pôle emploi et NQT enrichissent, avec cette nouvelle convention-cadre, leurs coopérations sur le terrain.

Avec cette convention, Pôle emploi et NQT s'engagent notamment à :

- partager leurs pratiques pour optimiser la mise en œuvre du parrainage ; NQT pourra, par exemple, être associé à des webinaires ou des réunions d'information collectives organisés pour les jeunes par Pôle emploi ;
- expérimenter de nouvelles approches de *sourcing* et d'accompagnement des jeunes diplômés, davantage basées sur les outils numériques (webinaires et utilisation croisée des réseaux sociaux) et développer des actions communes auprès des réseaux de recruteurs locaux (*job datings*, salons en ligne, en renforçant les connaissances des conseillers Pôle emploi sur le parrainage) ;
- mener des actions conjointes auprès des entreprises (notamment pour mieux faire connaître l'association NQT aux entreprises et aux salariés, ainsi que les aides gouvernementales proposées aux jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, tout en donnant envie aux salariés de devenir parrains ou marraines) ;
- collaborer à la lutte contre toutes les formes de discriminations à l'embauche.

« Depuis 2006, nous constatons la plus-value de notre partenariat avec NQT pour les jeunes demandeurs d'emploi. Le parrainage permet d'ouvrir des réseaux professionnels aux jeunes qui viennent de milieu modeste et de les aider à mieux connaître le marché du travail et les attentes des recruteurs et des entreprises. Ce sont des facteurs essentiels en cette période de crise », affirme Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi.

« La période risque de mettre plus à mal encore la promesse républicaine de l'égalité. Il est urgent, dans le contexte actuel, de mutualiser nos forces en faveur de l'égalité des chances. La nouvelle convention-cadre signée avec Pôle emploi est un signe fort de la nécessaire mobilisation des acteurs en soutien aux jeunes diplômés les plus fragilisés. Et nous savons pouvoir compter sur le réseau d'entreprises engagées à nos côtés en faveur de l'insertion économique de la jeunesse », avance Guillaume Marmasse, Directeur général de NQT.

---

<sup>1</sup> Jeunes issus des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), des Zones de revitalisation rurale (ZRR) ou de milieux sociaux défavorisés/modestes.

**À propos de NQT :**

Depuis 2006, l'association NQT accompagne les jeunes diplômés (Bac+3 minimum), moins de 30 ans, issus de milieux modestes vers l'emploi, l'alternance et l'entrepreneuriat. En 15 ans, NQT s'est imposé en France et dans les DOM comme l'acteur principal du parrainage professionnel. C'est le premier réseau d'entreprises engagé pour l'égalité des chances, avec plus de 1000 partenaires dont 750 entreprises mécènes. Plus de 60 000 jeunes ont déjà bénéficié du dispositif, grâce aux 14 000 parrains et marraines bénévoles. Le parrainage développé par NQT a fait ses preuves : 70 % des jeunes suivis sont recrutés en 6 mois en moyenne, et à la hauteur de leurs compétences.

**À propos de Pôle emploi :**

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site [pole-emploi.fr](http://pole-emploi.fr) reçoit 42 millions de visites par mois.

**CONTACT PRESSE PÔLE EMPLOI**

Sonia Plégat – 07 75 25 63 06 – [sonia.plegat@pole-emploi.fr](mailto:sonia.plegat@pole-emploi.fr)

**CONTACT PRESSE NQT**

Lola Brouard – 06 34 92 48 03 – [l.brouard@nqt.fr](mailto:l.brouard@nqt.fr)